

Forêts : 10 milliards d'euros sur 10 ans pour agir face au changement climatique

Publié le 4 août 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Le Conseil supérieur de la forêt et du bois a remis son rapport pour préparer le plan national de renouvellement forestier. Au moins 2,6 millions d'hectares (15% de la forêt métropolitaine) seront touchés par le changement climatique dans la prochaine décennie. Pour adapter les forêts, le document propose un plan de 10 milliards d'euros sur 10 ans.

Augmentation du nombre d'**incendies**, ralentissement de la croissance des arbres du à la **sécheresse**... L'**effet du changement climatique** sur la forêt s'accélère. Plus d'un million d'hectares devrait dépérir au cours de la prochaine décennie, souligne le rapport "[Objectif forêt](#)" remis le 26 juillet 2023. Le renouvellement "*habituel*" ne suffit pas. Le document évalue à **10% de la superficie forestière** qui pourrait être **renouvelée** grâce à des investissements répartis sur **dix ans**. Le plan se situe dans la continuité de la volonté présidentielle de **planter un milliard d'arbres** d'ici la prochaine décennie. Dans le cadre de la "[stratégie nationale pour la biodiversité 2030](#)", le rapport a notamment pour objectif de :

- stocker le carbone (engagements des [Accords de Paris](#) sur le climat) ;
- sauvegarder la biodiversité ;
- produire des matériaux et énergies renouvelables.

Des financements publics et privés

Le **renouvellement d'une partie des surfaces boisées** est évalué à **10 milliards d'euros d'investissement** pour les propriétaires forestiers. Les forêts sans garantie de gestion durable représentent près des deux-tiers des forêts privées (environ 9 millions d'hectares), souligne le rapport.

Les propriétaires seuls ne pourront pas prendre en charge les investissements. Un fonds pérenne prendra la suite en 2024 des mesures du plan [France 2030](#), selon le ministère de l'agriculture.

Les financements publics doivent aussi être complétés par des fonds privés répondant au label bas-carbone (financement de projets de réductions d'émissions de gaz à effet de serre) ou par de nouveaux dispositifs à mettre en place.

Les conditions pour réussir le renouvellement

Outre les moyens financiers, le rapport souligne la nécessité de réunir plusieurs conditions pour renouveler les forêts, notamment :

- un **équilibre forêt-gibier** (un déséquilibre diminue la résistance au changement climatique) ;
- une **disponibilité en semences et plants** : un triplement de la production de plants est envisagé (entre 900 millions et 1,1 milliard de plants sur dix ans) ;
- des **entreprises de travaux forestiers** à hauteur des besoins ;
- des **capacités d'innovation et de compétitivité** des industries de transformation du bois : "*la filière devra également être en capacité de gérer et valoriser au mieux les flux de bois exceptionnels consécutifs à des aléas et des crises à venir.*"